

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

BONNE ANNÉE À TOUS

Janvier 2010 n°132

RESTRUCTURATION DU STADE JEAN-BOUIN un dossier explosif

Depuis 1927, le CASG club sportif omnisports, est concessionnaire du stade Jean-Bouin. Cinq mille sportifs, dont beaucoup de scolaires, y pratiquent l'athlétisme, le hockey, la gymnastique, le tennis, le judo et d'autres sports.

En 2004, la Ville a imposé au CASG, devenu depuis l'association Paris – Jean-Bouin, une sous-concession au profit du Stade Français de rugby de Max Guazzini et du Team de Tennis de Lagardère.

Moyennant cette double intrusion, la Ville a accepté de renouveler la concession pour une redevance très modique.



Une société Paris-Tennis, évincée d'un éventuel appel à concurrence, a obtenu des tribunaux la remise en cause de l'attribution de cette concession et la menace d'une mise en examen des bénéficiaires et du Maire, pour délit de favoritisme.

Le 18 octobre, plus de 6 000 manifestants se sont réunis à Jean-Bouin pour protester contre la reconstruction projetée.

Ensuite des sondages truqués sont organisés dans la presse pour dire qu'à 70 % les lecteurs étaient favorables au projet alors qu'en réalité, ils étaient contre à 70 % !

Cependant, le rapport du commissaire-enquêteur, examinant le permis de construire de la reconstruction du stade est publié. L'approbation qui est donnée est assortie de tellement de conditions que le projet semble bien chahuté sinon compromis.

Jugez-en.

Le commissaire met en cause la stabilité de l'ouvrage utilisant une technique de mailles de BUHP (béton ultra haute performance) jamais encore pratiquée à l'horizontale.

Il demande un retrait du bâtiment côté rue Nungesser et Coli.

Il demande un budget précis comportant les dépenses et les recettes. Notons qu'au-delà de 150 millions, la concertation par la Commission du Débat Public devient obligatoire.

Enfin, il demande des garanties juridiques pour que les solutions de délocalisation des scolaires sur d'autres sites sportifs soient effectives (voir p 7).

On voit que les services de la Ville ont du travail tant sur le plan technique, financier, foncier, urbanistique que sur celui du contentieux pénal et administratif. Ils vont se transformer en démineurs !

François Douady
Vice-président

Dernière Minute

Le 18 décembre 2009, le Tribunal Administratif a annulé la délibération votée par le Conseil de Paris le 12 février 2007, décidant la reconstruction de Jean-Bouin (suite au prochain numéro).

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste du PLU



19 au 23, RUE DUFRENOY

Cette rue, ouverte en 1857 entre l'avenue Victor-Hugo et le square Lamartine, a été prolongée en 1860 jusqu'au boulevard Lannes et a pris le nom en 1867 du géologue Pierre Dufrenoy (1792-1857).

Ici, nous avons trois petits immeubles construits par un même architecte avec des ateliers d'artistes au dernier niveau et un hôtel particulier de bonne facture architecturale.

La décoration architecturale est d'inspiration Louis XVI : au premier étage, les baies sont alternativement coiffées de frontons et guirlandes, tandis que le deuxième étage est orné d'une frise continue, sorte de guirlande en forme de vague, séparant l'immeuble des ateliers d'artistes du troisième étage.

23 bis, RUE DUFRENOY

Hôtel particulier construit par l'architecte Laurent Farge, célèbre notamment comme éditeur de la revue « Création des concours publics d'architecture », qui entre 1895 et 1914 fut un vecteur de diffusion pour la France de son modèle d'architecture monumentale à travers le monde.

L'immeuble conjugue des éléments de goût régionaliste sur une façade d'inspiration néo-Louis XIII en brique et pierre. La charpente apparente est peinte en blanc.



6, RUE DUMONT D'URVILLE

La rue Dumont d'Urville recouvre l'emplacement d'une partie du chemin de ronde qui de, 1785 à 1860, longea intérieurement le mur



des Fermiers Généraux : c'était le chemin de ronde de l'Etoile. Ce chemin fut transformé en 1863 en une rue qui reçut le nom du navigateur César Dumont d'Urville (1790-1842).

Au 6, se trouve l'hôtel particulier Lepel-Cointet de goût néo-Louis XIII, construit par l'architecte Adolphe Royon en 1879.

La façade se compose de trois travées irrégulières et de deux étages sur rez-de-chaussée en brique et pierre. Le rez-de-chaussée est orné de refends. Les lucarnes présentent un entourage de pierre de style néo-baroque.



COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE ET DE SES ABORDS

DÉFENDONS NOS ESPACES VERTS, *encore et toujours !*

Notre fédération d'associations vous a relaté, dans le n° 131 de notre « Lettre », ses démêlés judiciaires pour faire respecter par la Ville de Paris le caractère inconstructible du Bois de Boulogne et de ses abords.

Nous voudrions, cette fois ci, élever le débat et persuader nos lecteurs qu'on ne peut prêcher la concertation, vouloir un développement durable et écologique de Paris tout en méprisant ces principes dans la gestion municipale quotidienne.

Nous l'évoquions déjà dans le n°125 d'avril 2008 en parlant d'une gestion désinvolte de la Ville pour ses concessions dans le Bois.

La désinvolture continue.

Les **pelouses de l'hippodrome d'Auteuil** sont menacées par l'implantation d'un parc sportif, comme nous l'avons signalé depuis des mois.

Les **pelouses de la Muette** devaient accueillir un salon d'antiquaires du 27 novembre au 7 décembre. Quand les organisateurs apprennent que la Ville interdit cette manifestation, les cartons d'invitation étaient déjà diffusés.

Nos associations étaient ravies de voir que la Ville protégeait ainsi un espace vert et refusait le tout commercial dans le Bois !

Mais, quelle n'a pas été notre surprise de voir que ce refus était motivé par un autre engagement pris par la Ville avec le grand chef des commerçants forains de France pour la « fête à Neu Neu » qui dévaste déjà ce terrain.

Sur l'**hippodrome de Longchamp**, les salons commerciaux se suivent régulièrement à grand renfort de camions, de grues, de planchers amovibles et... de loyers versés à la Ville.

Boulevard Fayolle, les pelleteuses sont venues abattre des dizaines d'arbres pour une construction de 135 logements sur une zone frappée d'une servitude non aedificandi et qui devrait être classée UV, donc inconstructible.

Sur le **Jardin d'Acclimatation**, dans l'attente d'un jugement des tribunaux, les grues du centre culturel Louis-Vuitton s'élèvent maintenant bien au-dessus des plus hautes cimes des arbres (photo ci-dessous).



Dans le même temps, quand nous ne sommes pas en train d'arpenter le Bois, nous siégeons dans les commissions extramunicipales chargées de procéder à la révision du PLU. Plan d'urbanisme que nos associations ont fait annuler partiellement par les tribunaux, pour manque de respect des espaces verts.

Dans ces aréopages nous n'entendons parler que de petits oiseaux, de biodiversité, de développement durable, d'imperméabilisation des sols, de mares, de jachères urbaines, de strates végétales et de trames vertes et bleues...

De qui se moque-t-on ?

La meilleure trame verte n'est-elle pas toute la zone longeant le périphérique, tout autour de Paris, qui devrait être classée UV, donc inconstructible au lieu d'y voir se vautrer grues, pelleteuses et bétonnières !

François Douady
Président de la « Coordination »
Vice-président de XVI^e DEMAIN

LE PROJET AUTOLIB'

On nous l'annonce à grand renfort d'articles de presse et de communiqués en conseils de quartier. Les enquêtes d'opinion auraient montré qu'une majorité de parisiens y est favorable. Les voitures en libre service à Paris, c'est pour demain !

Dès 2011, Autolib' deviendra opérationnel. Les voitures seront électriques, disponibles 24 heures sur 24. L'abonnement sera obligatoire et coûtera de 15 à 20 € par mois, la location de 4 à 5 € la demi-heure. Sept cents stations sont prévues à Paris (une cinquantaine dans notre arrondissement) dont cinq cents en surface et deux cents en parkings souterrains.



Vingt-huit municipalités de banlieue se sont associées à ce projet, qui sera géré par un syndicat mixte privé-communes avec délégation de service public. L'opérateur sera choisi sur appel d'offres en 2010. Parmi les candidats potentiels, on cite Vinci, Avis, la RATP, la SNCF.

Le délégataire se rémunérera sur les abonnés. La Ville ne touchera pas de redevance. C'est elle, en revanche, qui finance l'investissement, soit 35 M€. La Région participerait à hauteur de 5 M€.

Que penser de ce « nouveau service offert aux Parisiens » comme se plaît à le présenter la Mairie ? A priori, le système est séduisant :

- fonctionnant avec des voitures électriques, il contribuera à limiter la pollution,
- moins coûteuse qu'une voiture particulière, la voiture en libre-service peut inciter certains

conducteurs à ne plus utiliser un véhicule individuel en ville,

- Autolib' vient compléter l'offre de transports sur un créneau, les petits trajets, mal couvert par un parc de taxis insuffisant.

Mais les objections sont tout aussi valables :

- le premier obstacle à surmonter est technique dans la mesure où il n'existe encore aucune voiture électrique répondant au cahier des charges fixé par la Mairie,
- plus problématique, l'équilibre économique du système semble difficile voire impossible à atteindre du fait de l'importance des investissements et des coûts d'exploitation,
- la sécurité des véhicules garés dans la rue est difficile à assurer. Les risques de vandalisme et de vol, notamment des batteries, sont réels. On l'a constaté dans le cas de Velib'. Cela pèsera encore sur les coûts.

En Allemagne, à Ulm, seule ville en Europe ayant mis en place un système similaire, le réseau fait l'objet d'une étroite surveillance avec système de puce magnétique fixée sur le permis de conduire du conducteur permettant de localiser à tout moment le véhicule.

Enfin, le bilan positif en matière de circulation n'est pas acquis, ne serait-ce que du fait du réacheminement des véhicules entre stations. Imaginons des semi-remorques pour transporter des voitures vides dans Paris !

En conclusion, on peut se demander si ce service offert aux parisiens répond à un besoin réel à un coût acceptable. On peut en douter. Si on augmentait sensiblement le nombre des taxis à Paris, la question ne se poserait même pas.

Et puisqu'il faut réduire les émissions de CO², ne serait-il pas préférable, plutôt que de financer Autolib', d'inciter les taxis à s'équiper en voitures hybrides ou en voitures électriques rechargeables sur les bornes des stations ?

Ce projet finalement serait-il, pour les Parisiens, un cadeau empoisonné ?

COURRIER DES LECTEURS

Jean-Bouin : nous avons reçu de pertinentes contributions à l'enquête publique et des réflexions de plusieurs de nos adhérents. Ceci nous conforte dans nos analyses. Nous les en remercions, mais les envois sont trop nombreux pour que nous puissions les reproduire.

CONSEILS DE QUARTIER DE L'AUTOMNE

Sujets communs à tous les conseils

Carte interactive : le site internet du XVI^e <http://paris-16.plan-interactif.com/> permet de repérer l'emplacement des services publics du XVI^e.

Budget d'investissement : les conseils votent un budget pour un tracé sportif dans plusieurs écoles primaires. A Dauphine, un budget de 5 400 € est voté pour l'achat d'une tente destinée aux animations des conseils de quartier.

Budget de fonctionnement : les opérations « goûter de Noël » et « chasse aux œufs » sont reconduites. A Auteuil nord et sud, 500 € financeront un dîner de quartier et 500 € la création d'un ciné-club en partenariat avec le centre du Point du Jour. Muette nord et sud financent l'animation de Passy le samedi précédant Noël, ainsi que les décorations de Noël. Muette nord vote l'organisation, en juin 2010, d'un vide grenier-troc-mode avec le lycée Octave-Feuillet, spécialisé dans les métiers de la mode.

Les comptes rendus exhaustifs sont disponibles sur le site de la mairie : <http://www.mairie16.paris.fr/>

* * *

Dauphine - 29 septembre 2009

Une piétonisation de la rue des Belles Feuilles répondrait aux souhaits des commerçants et des riverains, mais le parking de la résidence St-Didier constitue un obstacle. La mairie propose de faire une expérience d'une journée et une étude va être réalisée.

Rue Mesnil : présence de nombreux SDF se rendant au centre social. Des solutions sont à rechercher pour éviter la fixation de ces personnes dans le voisinage.

Vente à la découpe avenue Foch : l'association des locataires a obtenu de M. Mano la protection de certains locataires en fonction de l'âge ou l'ancienneté du bail. Il est demandé à la mairie du XVI^e de relancer la Ville de Paris à ce sujet.

L'opération immobilière de la rue Fayolle concerne 155 logements sociaux sur cinq étages pour laquelle le permis de construire n'a pas encore été délivré. Des recours sont à prévoir.

Traverse : une enquête de satisfaction sur les transports est en cours sur les marchés Bruix et Wilson.

D'autres propositions concernant des **plantations place Tattegrain** et l'installation d'une sculpture symbolisant l'unité européenne, place du Chancelier Adenauer, vont être examinées par la mairie.

Chaillot - 6 octobre 2009

La remise en état des portillons du square Thomas Jefferson a été commandée, les pelouses remodelées et des plantations sont prévues. Le cordon, devant l'Ambassade d'Égypte, présente un danger pour les piétons. La préfecture a été saisie.

L'entretien de la voirie, du marquage au sol et des grilles d'arbres dangereuses avenue Kléber, dépendent de crédits de voirie ayant diminué de 35 % dans le XVI^e.

L'accès au gymnase souterrain de Janson de Sailly est dangereux et il est demandé l'installation d'un détecteur de présence pour activer l'éclairage.

Demande d'un ralentisseur rue Magdebourg : priorité doit être donnée aux aménagements aux abords des écoles et aux endroits « accidentogènes ».

Bruits générés par les fêtes : elles tendent à se multiplier dans les espaces publics (Trocadéro, Palais de Tokyo...) générant des nuisances pour le voisinage. Le Maire du XVI^e est intervenu à ce sujet auprès du Préfet de Police.

Rue Lauriston : stationnement abusif des deux roues, en particulier devant l'école élémentaire. Des consignes vont être données aux fonctionnaires de police.

Auteuil Nord - 8 octobre 2009

Aménagement de la pelouse centrale de l'hippodrome d'Auteuil : celui-ci est conditionné par la décision de la Commission des Sites qui devrait se réunir en janvier.

Démolition de la plate-forme SNCF d'Auteuil : la plateforme était utilisée pour le stockage et l'entretien de matériels SNCF. Des travaux de désamiantage sont annoncés sur les panneaux. Les élus sont interrogés sur les conditions de la démolition, la dépollution du terrain et la protection des arbres.



Exutoire de dégagement pour le carrefour de la Porte de Passy : les nuisances dans l'avenue Franchet d'Esperey ont disparu. La réouverture de l'avenue est demandée. Les élus indiquent que des comptages sont en cours à la Porte de Passy.

Jardins du Ranelagh : la fermeture des jardins à la circulation automobile le dimanche entre le 15 juillet et le 15 août ayant donné satisfaction, l'expérience sera reconduite en 2010.

Marathon de Paris. : Le quartier d'Auteuil Nord est enfermé dans une nasse les jours de marathon. La mairie du XVI^e n'est pas consultée sur le circuit. Il lui est toutefois demandé d'influer auprès des organisateurs pour que les habitants puissent « s'échapper » par le périphérique, au moins par la Porte de Passy.

Propreté du Ranelagh : il est demandé qu'un arrêté soit pris par la préfecture de police pour interdire la consommation d'alcool dans ces jardins, comme cela a été fait au Champ de Mars.

Propreté au 60 avenue Mozart et angle rue de l'Assomption : la propreté ne relevant pas des services municipaux, mais du propriétaire de l'immeuble, il est demandé aux élus de réclamer le nettoyage sous le porche à la Régie Immobilière de la Ville de Paris.

Auteuil Sud - 1^{er} octobre 2009

Envahissement des trottoirs par les terrasses des cafés Porte de St-Cloud : Le Commissaire indique que les fonctionnaires de police font des contrôles fréquents et verbalisent les établissements qui ne respectent pas la réglementation. Les autorisations d'emprise sur le trottoir doivent être affichées.

Traversée piétonne de la place de la Porte St-Cloud : pour la sécurité des piétons, un projet d'élargissement du trottoir entre la bijouterie et la pharmacie attend son financement. Des feux seront prochainement installés près de la gare routière.

Stationnement gênant des deux roues devant le groupe scolaire Chardon-Lagache : la police est très sollicitée par les demandes d'enlèvements et ne peut toujours réagir à temps.

Un squat est signalé dans un ancien restaurant italien avenue de Versailles, empêchant l'accès des propriétaires. Le commissariat procède actuellement à des vérifications.

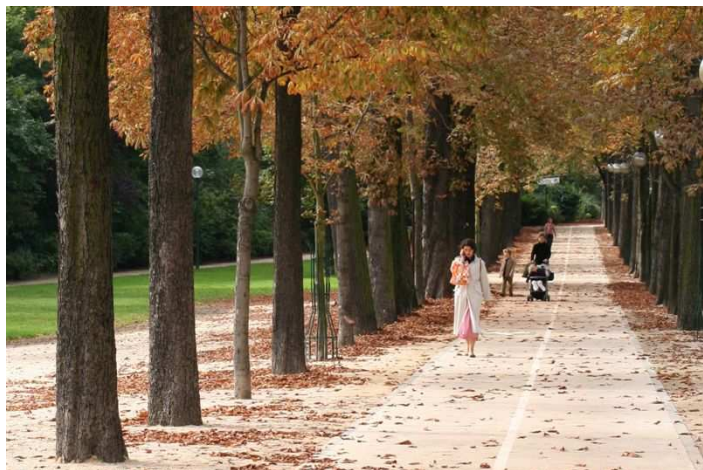
Réfection de la chaussée devant le commissariat rue Chardon-Lagache : une étude est en cours, dans l'attente du budget.

Pigeons : pour éviter la concentration de pigeons à l'intersection des rues Claude Terrasse et Daumier et pour en contrôler la reproduction, un pigeonnier pouvant accueillir 100 couples sera installé avenue Dode de la Brunerie. Il est rappelé que nourrir les pigeons est interdit et que les amendes peuvent atteindre 450 €.

Des vols de véhicules aux abords de l'IUT avenue de Versailles sont signalés et des caméras de video-surveillance réclamées. Le commissaire indique que la Préfecture de Police et l'État lancent un plan de sécurité avec l'installation de 1 000 caméras dans Paris. Pour le XVI^e, 58 nouvelles caméras s'ajouteront aux 46 déjà installées.

Muette Nord - 30 septembre 2009

La gêne occasionnée par les voituriers du restaurant La Gare est récurrente, malgré une mise en demeure adressée au directeur. Le site est placé sous surveillance, mais il est toujours difficile de concilier les intérêts commerciaux et ceux des riverains.



Voies cyclables dans le jardin du Ranelagh : la cohabitation entre cyclistes et piétons n'est pas toujours aisée. Il est rappelé que le choix d'une piste sur le trottoir a permis d'éviter la suppression de places de stationnement ... On ne peut pas tout avoir !

Entretien du jardinet jouxtant la poste, rue de la Pompe : la Direction des espaces verts saisira le gestionnaire pour le rappeler à ses obligations. Cet espace n'est pas géré par la Ville de Paris.

Propreté du Ranelagh : des rats ont été signalés, attirés par les déchets alimentaires laissés par les nombreux pique-niques et fêtes qui ont lieu le soir, surtout durant l'été. Les aires de jeux sont nettoyées en priorité, mais il reste des morceaux de verre sur les pelouses.

Stade de la Muette : devant la menace de reconstruction du stade Jean-Bouin, il est demandé de maintenir les créneaux pour l'entraînement du football des scolaires. La mairie du XVI^e suit attentivement le dossier Jean-Bouin, car l'impact de sa fermeture aura des conséquences importantes sur la pratique de nombreux sports. Les élus du XVI^e souhaitent que le stade de la Muette reste un équipement de football et refuse que les enfants de Passy soient transférés ailleurs.

Traversée Trocadéro - avenue Paul Doumer mieux protégée via une modification du trottoir et de l'îlot pour faire ralentir les véhicules.

L'hôtel Reichenbach, rue Alfred Dehodencq, a été démoli malgré le dépôt d'un référé contre le permis de démolir par des associations de protection du patrimoine architectural et un recours gracieux de XVI^e DEMAIN.

Muette Sud - 7 octobre 2009

Aménagement de la place de Passy : la brasserie Aéro paie une redevance et le banc public « englobé » par la terrasse est libre d'accès. Les habitants du quartier sont satisfaits de cet aménagement, car il a permis d'éloigner les SDF.

SDF : une brigade spécialisée peut intervenir pour les conduire dans des lieux d'hébergement, mais il est rappelé que l'éloignement des personnes sans domicile fixe ne relève pas des compétences de la police, hors infraction pénale ou ivresse publique. Il ne faut pas hésiter cependant à signaler si le squat de la laverie persiste.

L'immeuble face à la place de Passy est préempté par la Ville pour 32 logements sociaux. Le rez-de-chaussée sera conservé en local commercial.

La réglementation concernant l'emprise des terrasses des café-restaurants sur les trottoirs est difficile à faire respecter malgré les nombreux contrôles et verbalisations (3 750 € la contravention).

Stations Velib' : leur nombre et leurs emplacements dans certaines parties du quartier sont contestés, mais les élus rappellent que ces stations sont implantées et gérées par la Ville de Paris selon une convention passée avec la société Decaux et qu'il est impossible de les supprimer ou de les déplacer.

Les grilles entourant certains arbres de l'avenue de Versailles sont en mauvais état et il est proposé de les remplacer par du stabilisé.

Marquage au sol avenue de Versailles : un stationnement pourrait être récupéré devant « Speedy ».

L'entretien de l'espace vert, voie Georges Pompidou, au niveau de la rue Eugène Poubelle, nécessite une logistique lourde. La Propreté va intervenir, au lieu d'une fois par mois, une fois par semaine dans un premier temps, puis une fois tous les 15 jours.

Pose d'une plaque devant l'immeuble de l'ancienne mairie du village de Passy : il faut saisir la copropriété.

Le responsable de la voirie prend note d'une demande de **retrait d'un potelet** devant le 17 rue Bois le Vent et l'installation d'une signalisation indiquant le parking deux-roues devant le magasin Zara.

JEAN-BOUIN, ON NE VOUS DIT PAS TOUT

Chacun sait maintenant que le Maire de Paris a besoin d'un grand et beau stade de rugby de 20 000 places pour y nicher le Stade Français du Président Max Guazzini.

Le Maire annonce que l'enquête publique, préalable à l'obtention du permis de construire, vient de donner un avis favorable. Toute la presse a relayé ce succès de la Ville.

Allons-nous donc bientôt voir ce joyau de l'architecture mollassonne de Rudy Ricciotti, « le plus grand architecte du monde », assisté du BERIM, bureau d'études bien connu ?

Or le commissaire-enquêteur est bien loin d'avoir donné un avis favorable sans réserves.

Il a dû être impressionné par les protestations des 6 000 manifestants du 18 octobre (avec prise de parole des maires du XVI^e et de Boulogne, ainsi que du Président des Verts, d'un représentant du Modem et du Comité National Olympique et Sportif Français) et par les 1 044 observations enregistrées dans son cahier d'enquête publique. Sur ce total, 80 % sont hostiles et les 12 % en faveur du projet émanent de personnes ne résidant ni dans le XVI^e ni à Boulogne.

Devant ces objections, le commissaire commence par des commentaires très inquiets sur le procédé constructif : le BUHP (béton ultra haute performance). « Il n'y a pas d'exemple d'utilisation de ce matériau dans les trois dimensions et sous intempéries reposant sur des fléaux indépendants. »

Il met en doute la fiabilité du logiciel informatique du bureau d'études techniques et s'émeut du coulage des 3 000 éléments nécessaires, de leur stockage dans un ordre défini, et de leur étanchéité.

Il précise qu'il ne pourra pas y avoir de matches simultanément à Jean-Bouin et au Parc-des-Princes et que les concerts devraient être interdits à Jean-Bouin.

Il émet un avis favorable, assorti des huit réserves suivantes :

1. Éloigner le bâtiment des immeubles de la rue Nungesser et Coli.
2. Lever les obstacles administratifs ou juridiques aux mesures compensatoires de relocalisation des scolaires et associations sportives.
3. Proposer des installations temporaires aux scolaires sans interrompre la saison sportive.
4. Fournir des études de luminosité, d'éblouissement et d'effet thermique à l'égard des riverains, en ce qui concerne le béton maillé.
5. Mesurer l'incidence pour les riverains du fonctionnement des commerces, des parkings, etc.
6. Estimer le coût financier de façon précise comprenant : la construction du stade, du gymnase, des commerces, des bureaux, du parking, des VRD (voirie et réseaux divers), des terrains de sport provisoires pour les scolaires et les associations, avec les frais de transport, l'aménagement des pelouses d'Auteuil, des tennis sur le parking et du terrain d'entraînement du Stade Français (on ne sait où !).
7. Connaître les recettes que la Ville doit percevoir : location du stade, des commerces, des bureaux et des parkings.
8. Réétudier les ventilations.



Il complète son avis par une recommandation très technique : il demande que l'architecte fournisse les DTU (documents techniques unifiés) sur les matériaux innovants, des plans supplémentaires, des essais en soufflerie, des essais à échelle réelle de montage et de vieillissement des éléments structurants.

Quelle punition, pour l'architecte et son maître d'ouvrage !

En effet les essais techniques sont très aléatoires, très longs et très coûteux.

La relocalisation des scolaires suppose que le Ministère de l'Environnement accepte la réalisation d'un parc sportif paysager sur les pelouses de l'hippodrome d'Auteuil, classé inconstructible. Nos associations s'y opposeront farouchement.

Mais le plus difficile sera de lever les réserves sur le budget en dépenses et recettes.

La question des recettes pose la crédibilité du centre commercial. Sa localisation loin des flux de clientèle en fera un centre « à l'abri du pognon » comme le disent vulgairement les spécialistes.

Enfin, savoir si Max Guazzini acceptera la redevance très élevée nécessaire à l'amortissement d'un stade aussi coûteux, et sur quelle durée ? C'est la grande inconnue et le risque pour les contribuables.

On voit donc qu'il y a loin de la coupe aux lèvres... de Max Guazzini !

TABLE-RONDE « SOLIDARITÉ »

Signe de ces temps de crise, il y avait foule dans la salle des mariages, le 5 novembre dernier, pour écouter les différents intervenants - adjoints au maire et représentants d'associations caritatives - évoquer les situations de précarité et les solutions qui sont proposées dans le XVI^e arrondissement.

Emmanuel Messas, adjoint au maire chargé des personnes âgées et de la solidarité, a rappelé quelques chiffres : le XVI^e compte 43 000 habitants de 65 ans et plus, soit 25 % de la population de l'arrondissement, dont 20 000 ont plus de 75 ans.

Si notre arrondissement compte d'excellents établissements de soins dédiés à la personne âgée (hôpital Sainte-Périne), l'offre d'hébergement médicalisé est très insuffisante. La mairie envisage donc des partenariats avec des services privés à la personne pour y pallier. La consultation externe à Sainte-Périne permet, à travers le « réseau ancrage », d'éviter le séjour à l'hôpital.

Pour rompre la solitude des personnes âgées et développer les liens inter-générationnels, **l'association des Grands Parrains et Petits Filleuls** propose à des personnes âgées d'héberger des étudiants.

Laurence Dreyfus, adjoint au maire, annonce l'organisation par la mairie d'un **Forum Seniors**, le 10 juin 2010, pour mettre en contact tous les intervenants en charge des personnes âgées, de la prévention au traitement.

L'association Aurore accueille, dans des maisons relais et des centres de stabilisation, des femmes ayant subi des

violences, des personnes sortant de prison et des personnes sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool.

L'association ADOMA, présente dans le XVI^e depuis avril 2008 au centre Varize, y a accueilli 93 personnes en grande difficulté. Le **centre social de la rue Mesnil**, géré par une équipe pluridisciplinaire, reçoit jusqu'à 200 personnes par jour, dont un nombre croissant de jeunes.

Le centre d'urgence Corot accueille principalement les 18-24 ans.

Solidarité Logement, assurée par le CLIS, lance un « appel au secours » pour signaler un besoin urgent de petits appartements et chambres de service.

Une permanence juridique gratuite est à la disposition des femmes battues et des personnes sous tutelle ou sous curatelle à la mairie et dans les commissariats de l'arrondissement.

Plusieurs membres de l'auditoire ont manifesté leur étonnement devant le nombre et la qualité des associations caritatives œuvrant dans le XVI^e.

Jacques Legendre, adjoint au maire, chargé de l'action sociale, rappelle que le **Centre d'Action Sociale (CAS)** offre, outre les services d'aide à la personne (portage de repas, aide à domicile, organisation de loisirs) d'autres services en rapport avec la prévention et l'orientation professionnelle.

La mairie publiera en décembre un « **Guide Solidarité** » qui regroupera tous les acteurs du XVI^e.

LA MÉDIATION, THÈME DU CICA DU 9 NOVEMBRE

Mme Claire Brisset, médiatrice de la Ville de Paris, fonction créée sous le mandat de Jacques Chirac à l'Hôtel de Ville, était invitée par le Maire du XVI^e pour présenter la mission et le bilan de son équipe.

Le Médiateur représente une instance indépendante, ne dépendant d'aucun ministère ou administration. Son rôle répond à deux objectifs principaux :

- **régler à l'amiable les litiges** pouvant survenir entre l'administration parisienne et les usagers
- **identifier d'éventuels dysfonctionnements** au sein de la Ville et proposer des réformes ou des pistes d'amélioration du service public parisien.

La Médiatrice remet un rapport au Maire de Paris chaque année (rapport 2008 disponible).

A Paris, les réclamations individuelles concernent, par ordre d'importance, les questions de voirie et de circulation (en forte progression en liaison avec Velib'), l'habitat, les difficultés sociales, l'enfance.

Les demandes sont formulées par écrit et les réponses fournies dans un délai de deux mois. La majorité des demandes fait l'objet d'une information ou d'une orientation vers d'autres services.

L'existence et le rôle de la médiatrice sont méconnus du public et celle-ci compte sur les associations pour les faire connaître.

La médiatrice de la mairie du XVI^e

La médiatrice de Paris a souhaité disposer, au sein de chaque arrondissement, d'un interlocuteur privilégié : c'est Catherine Faipot, Directrice Générale Adjointe des Services de la mairie du XVI^e, qui remplit ce rôle.

Tout différend opposant l'utilisateur d'un service ou d'un équipement dépendant de la mairie de l'arrondissement peut, si ses démarches auprès du service concerné ont échoué, se tourner vers la médiatrice, qui recherchera une solution. Elle peut être saisie, soit par courrier à l'adresse de la mairie, soit par courriel : ddatc.mediatrice16@paris.fr
Tout courrier fait l'objet d'un accusé de réception assorti, éventuellement, d'une demande de pièces complémentaires. Après l'étude du dossier, une réponse est adressée avec l'avis et les conclusions de la médiatrice.

ATTENTION !

La médiatrice ne peut intervenir ni pour l'attribution d'un logement ou d'une place en crèche, ni remettre en cause une décision de justice, ni faire annuler un PV...

EXTENSION DE ROLAND-GARROS SUR LE STADE HÉBERT S'EN VA, S'EN VA PAS ?

Le nouveau Président de la FFT, Jean Gachassin, ancien et très habile demi-d'ouverture de rugby, joue un jeu subtil avec la Ville de Paris, concessionnaire du stade Roland-Garros.

Nous l'avons rencontré le 15 octobre dernier pour connaître ses intentions concernant l'extension de ses installations.

Il nous a aimablement précisé que la FFT étudiait trois solutions.

1 - **Le stade Hébert**, à la porte d'Auteuil, d'une superficie d'environ deux hectares, accueillerait le projet de l'architecte Marc Mimram, comprenant un court avec toiture rétractable de 15 000 places et deux autres courts semi enterrés de 2 500 places et de 1 500 places. Le budget serait d'environ 160 millions.

La FFT doit obtenir l'accord de la Ville qui passe par une nouvelle redevance. Elle doit aussi avoir l'assentiment de France Telecom qui possède un central téléphonique enterré sur le site.

Ensuite, elle devra obtenir un permis de construire qui soulèvera l'hostilité des riverains et des associations de défense de l'environnement protégeant le caractère inconstructible de la zone UV où se trouve le stade Hébert.

Enfin, la gestion de deux sites séparés de 500 mètres paraît une aberration, sauf si une annexion du Jardin des Poètes et des serres d'Auteuil est secrètement envisagée !

2 - **Restructuration de Roland-Garros**. Il s'agit de créer une toiture amovible sur le court Suzanne Lenglen. Mais cela nécessite la destruction de trois ou quatre courts voisins. Ces terrains devront être reconstruits en « provisoire », pendant le tournoi en juin, dans le Bois de Boulogne. Ce point est inadmissible pour nous.

Enfin, des installations d'accueil des joueurs et de leurs suites seraient construites en sous sol.

Le budget de cette solution s'élèverait à 200 millions.

3 - **Délocalisation hors les murs**. Une étude est lancée pour étudier les avantages et les inconvénients d'une implantation hors de Paris.

Plusieurs collectivités locales d'Île-de-France ont déjà proposé des sites sur plus de 30 hectares pour accueillir un grand et beau stade comme Wimbledon, Madrid, Flushing-Meadows ou Sidney.

On parle de la ville nouvelle d'Évry, de Marne-la-Vallée avec Disneyland, de Sarcelles ou de Versailles. Un budget de 500 millions est évoqué par la FFT... pour faire peur ?



Il est clair que seule cette dernière hypothèse donnera satisfaction à la FFT pour la dimension des terrains proposés, pour leur accès par autoroute et transport en commun et pour les facilités de parking.

Elle sera dans la logique des études en cours sur le Grand Paris.

Et, bien entendu, elle recueillera l'assentiment des habitants du XVI^e et de ses associations.

Il faut seulement se demander si cette troisième solution ne serait pas mise en avant par la FFT pour faire pression sur la Ville dans ses négociations afin de faire passer le projet Hébert. Restons vigilants.

RÉOUVERTURE DE LA FONDATION LE CORBUSIER

Fermée pendant un an pour être restaurée, à l'occasion de son 40^e anniversaire, la Fondation Le Corbusier vient de rouvrir ses portes, square du Docteur Blanche, dans notre arrondissement.

Construit en 1923, l'ensemble est composé de deux maisons : la villa bâtie pour Raoul La Roche, collectionneur de peinture, ami de Le Corbusier et la villa mitoyenne édifiée pour son frère. Seule la première peut être visitée. Ces deux maisons jumelles, toutes blanches, disposées en angle, situées au fond d'une impasse tranquille, constituaient, à l'époque, un événement architectural. Les différentes pièces sont agencées autour d'un hall central, sur trois niveaux.

Ce qui frappe : les pilotis, les larges baies, les fenêtres en longueur, les balcons en porte-à-faux, le toit-terrasse, la rampe en forte pente entre deux étages, l'opposition du blanc des murs et du mobilier intégré avec les portes sombres.

L'ensemble donne une impression angulaire, d'austérité et de dépouillement.

Une intéressante leçon d'architecture.

8, square du Docteur Blanche – 75016 Paris – métro Jasmin

Site : <http://www.fondationlecorbusier.asso.fr/>

mail : info@fondationlecorbusier.fr Téléphone : 01 42 88 41 53

Lundi : 13h30-18h – Du mardi au jeudi : 10h-18h – Vendredi et

samedi : de 10h à 17h – sauf dimanche – Entrée : 5 €

LE PRACTICE DE GOLF DES PELOUSES D'AUTEUIL ET LES SCOLAIRES

On a largement parlé de la spoliation des scolaires par les travaux de reconstruction du stade de rugby de Jean-Bouin.

La manifestation du 18 octobre répondant à cette spoliation a été un succès. Le rugby était alors présenté par le Stade français et son président Guazzini comme le deuxième sport en France. Sans vouloir dénigrer l'intérêt du rugby, il serait utile de dénoncer le battage médiatique et de rappeler qu'il n'est que le 10^e, en nombre de licenciés (environ 300 000), loin derrière la pétanque, en honneur sur la butte Montemart dans le Bois.

Le report des activités sportives sur les pelouses d'Auteuil non seulement dégrade un site classé, mais spolie une autre catégorie de sportifs, les golfeurs et en particulier les nombreux scolaires qui s'y entraînent tous les jours.



Rappelons que le golf est le 6^e sport pratiqué par les français (près de 400 000 licenciés), donc loin devant le rugby et qu'il vient de retrouver en octobre dernier sa place dans les sports olympiques. Ainsi le comité olympique reconnaît que le golf est une discipline sportive à part entière. Le golf sera de retour aux JO de 2016.

Sur les pelouses d'Auteuil, ce sont actuellement 600 jeunes, enfants, lycéens et étudiants, qui fréquentent chaque semaine le practice (1).

Outre les 350 élèves de l'école de golf, le practice accueille 150 scolaires de huit lycées parisiens (Buffon, Janson-de-Sailly, Henri-IV, Montaigne, Victor-Duruy, ...) et une centaine d'étudiants d'écoles ou d'universités (Sciences-Po, ESTP, Dauphine, Assas, ...) à la suite de conventions signées avec les établissements et le soutien du conseil départemental olympique et sportif de Paris.

Les qualités de concentration et de maîtrise de soi que ce sport exige, sont des atouts essentiels à leur formation.

Le golf du Bois de Boulogne, c'est aussi 120 000 visites, 1 800 membres, 1 500 licenciés et 55 personnes qui travaillent sur le site, dont 27 enseignants. L'aspect emploi n'est pas non plus à négliger.

Rappelons qu'en termes d'occupation d'un terrain, un practice de golf est utilisé, au mètre carré, par plus de sportifs qu'un terrain de foot. Une réflexion à intégrer dans toute étude de développement d'équipement sportif !

Enfin, soulignons que le practice du Bois de Boulogne est le seul practice à ciel ouvert de Paris et ouvert à tous, accessible par le métro urbain.

Sur les pelouses d'Auteuil, le practice et ses greens d'entraînement respectent le paysage et le classement en zone UV dans un environnement « green ».

(1) <http://www.golfduboisdeboulogne.fr/>

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

3, rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 20 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Ont participé à ce numéro : Suzanne Babey, Martine Blatin, Mireille Coudray, Françoise Manoncourt, Marie Moes et Sylvia Pozzo di Borgo ; François Douady, Valère Gros, Daniel Mortgat et Philippe Porté Photos : M. Coudray, F. Douady, V. Gros, F. Manoncourt, C. Muyard, S. Noël